

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [6-7]

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses : une nouvelle présidente

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association suisse pour les Droits de la Femme

Objectif élections

(sl) — L'Association suisse pour les Droits de la Femme (ADF) a tenu son Assemblée des Déléguées, le samedi 16 mai à Berne. La Vaudoise Christiane Langenberger-Jaeger, qui la préside de main de maître depuis 6 ans, a accepté, à la grande satisfaction des déléguées, de se voir confier un nouveau mandat, tout en souhaitant que la relève se prépare dans les rangs des sec-



Christiane Langenberger-Jaeger

tions alémaniques. Elisabeth Veya, ex-secrétaire de la Commission fédérale pour les Questions Féminines et actuellement secrétaire du PSS a été élue à l'unanimité au Comité central, en remplacement de Georgette Wachter, démissionnaire pour des raisons statutaires.

Nous avons régulièrement rendu compte dans ces colonnes des multiples activités de l'association au cours de l'année écoulée. L'assemblée du 16 mai a été essentiellement consacrée à préparer les activités futures et à mettre au point la position de l'association sur certains grands problèmes de l'heure.

1987 est une année d'élections fédérales. L'ADF souhaite mettre sur pied, en liaison avec les autres associations féminines de Suisse, une énergique campagne de soutien envers les candidates. Une affiche « Mondial » encourageant électrices et électeurs à voter pour des femmes pourrait être réalisée. Elle aurait certainement un grand impact, mais pour l'instant son financement

(100 000 francs) est loin d'être assuré. L'Association s'efforcera également, au cours des prochains mois, de trouver des moyens efficaces pour convaincre les organismes privés et publics (banques, assurances, administrations...) à respecter la lettre et l'esprit du nouveau droit matrimonial, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1988.

Dans le communiqué publié à l'issue de l'assemblée, l'ADF a vigoureusement condamné le référendum contre l'assurance-maternité, qui traduit « une conception rétrograde du rôle social de la maternité ». Elle a également réaffirmé ses positions en matière de viol conjugal, qui doit être, à son avis, sanctionné pénalement, et d'avortement, la meilleure issue à ce problème restant à ses yeux la solution du délai.

En ce qui concerne la 10e révision de l'AVS, l'ADF rejette les propositions du Conseil fédéral, qui n'offrent pas de progrès réels en matière d'égalité hommes-femmes. « Elle se réserve par ailleurs de prendre position sur la question de l'âge donnant droit à la rente et sur l'introduction d'une retraite flexible dans le cadre de l'élaboration, actuellement en cours, d'un modèle AVS respectant les postulats féminins, et notamment des rentes indépendantes de l'état civil. »

La journée se termina par un échange de vues sur la participation des femmes à la vie politique et plus particulièrement dans le cadre d'un exécutif, animé par Gret Haller, membre du gouvernement de la Ville de Berne et par Andrée Bailat, municipale à Delémont.

Fédération suisse des femmes protestantes

La femme à prendre ou à laisser

(ams) — La FSFP a quarante ans. Née modestement à Zurich, juste à la fin de la guerre, elle a aujourd'hui quelques bonnes raisons d'être satisfaite : plus de 200 000 membres dans tout le pays, un Comité central, un secrétariat permanent, des commissions de travail, deux revues (en allemand, *Schritte ins Offene*, en collaboration avec les catholiques et en français *Approches*)... Elle



Marga Bührig
Photo World council
of Churches

propose des lieux de formation, organise des camps, répond aux procédures de consultations. Bref ! La FSFP a pris place dans la vie religieuse et publique du pays.

Pourtant, de nombreuses questions demeurent en suspens. Et ce n'est pas sans raison que la FSFP avait choisi comme thème pour cette assemblée : « La femme à prendre ou à laisser ». C'était l'occasion de faire quelques bilans et de constater, une fois de plus, qu'en dépit de quelques victoires spectaculaires, tout n'est pas gagné pour les femmes en 1987, que ce soit dans le monde politique, dans celui de l'économie ou des prestations sociales, comme dans celui des Eglises.

A ce propos, Marga Bührig, membre fondatrice de la FSFP et actuelle co-présidente du Conseil œcuménique des Eglises, a rappelé que les Eglises, qui ont perdu les ouvriers au XIXe siècle, pourraient bien perdre les femmes au XXe si elles ne leur accordent pas à tous les échelons la place qui leur revient.

Du travail donc sur la planche de la FSFP pour poursuivre cet ambitieux programme : offrir un lieu aux femmes protestantes de Suisse pour réfléchir ensemble et prendre position sur les grandes questions d'aujourd'hui à la lumière de leur espérance chrétienne.

Au cours de leur assemblée statutaire, les déléguées ont été invitées par le Comité central à ne pas soutenir le référendum contre l'assurance-maternité lancé par l'USAM et à s'oppo-

ser également au relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. Elles ont, par ailleurs, envoyé une lettre de soutien au Symposium des femmes qui avait lieu à Bâle, les 25 et 26 avril. (cf. les articles consacrés à ce Symposium dans ce même numéro).

Alliance de sociétés féminines suisses

Une nouvelle présidente

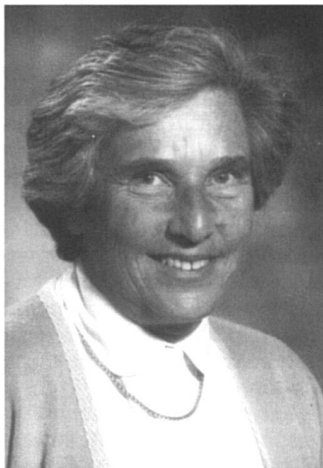
(bvw) — L'Assemblée des déléguées de l'ASF se tenait cette année à Genève, et coïncidait avec la célébration du 50e anniversaire du Centre de Liaison des Associations Féminines genevoises (cf. Cantons Actuelles). Elle a été marquée par l'élection d'une nouvelle présidente et par la publication d'une résolution condamnant le référendum sur l'assurance-maternité.

Les déléguées ont toutes regretté que la présidente sortante, Mme Lisa Bener-Wittwer ne renouvelle pas son mandat ; mais lorsqu'on est responsable avec son époux d'une étude d'avocats à Coire, il est presque impossible à la longue de concilier un travail professionnel et une activité impliquant des voyages constants et une présence dans les nouveaux locaux de l'ASF à Worblaufen près de Berne.

Une nouvelle candidate a été élue à l'unanimité, en la personne de Mme Huguette de Haller-Bernheim. Présidente de l'Association suisse des femmes universitaires de 1983 à 1986, Mme de Haller-Bernheim est licenciée en biologie de l'Université de Genève et enseignante dans le degré secondaire. Née à La Chaux-de-Fonds, elle a la chance de bien connaître le Jura et la Suisse alémanique, et de bien s'exprimer dans nos deux plus importantes langues nationales, tout en regrettant fort de ne rien dire aux Tessinoises dans leur langage musical. Mme de Haller a pour objectif de renforcer les liens entre les associations féminines suisses, et d'inciter leurs membres à s'engager davantage encore en partenaires actives et concernées dans toutes les instances du pays.

Après cette élection, les déléguées ont discuté, redéfini et

voté à une forte majorité, avec néanmoins quelques oppositions et abstentions, la résolution suivante : « Maintenant que les Chambres fédérales, après avoir discuté pendant des décennies, sont enfin parvenues à une solution en matière d'assurance-maternité, l'ASF estime que la réglementation prévue dans le cadre du régime des allocations pour perte de gains doit entrer en vigueur et le référendum doit être énergiquement combattu ».



Huguette de Haller-Bernheim

« C'est pourquoi, elle en appelle aussi, par le biais de ses associations à la solidarité des femmes ».

Pour la partie non statutaire de l'assemblée, l'ASF avait invité Gilbert Etienne, professeur à l'Institut des Hautes Etudes et à l'Institut du Développement, qui fit une conférence remarquable sur le thème du développement en Afrique et en Asie.

Procréation nouvelle

La Suisse cogite

L'initiative du *Beobachter* demandant l'inscription dans la Constitution d'un article « contre l'application abusive des techniques de reproduction et toute manipulation génétique (voir FS janvier 87, p. 12) a été déposée avec 130 000 signatures valables.

L'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes a publié une brochure précisant sa position : un oui sous réserve aux techniques d'assistance à la procréation. En vente à la librairie de l'Ale, rue de l'Ale 33, 1003 Lausanne.

Mme Kopp, dans une interview donnée à l'*Argauer Tagblatt*, s'est exprimée contre l'interdiction de toute recherche dans le domaine de la génétique humaine, qu'il serait d'ailleurs difficile de contrôler. En revanche, elle estime qu'il faut exclure la commercialisation du système des mères porteuses ; tout contrat dans ce domaine serait d'ailleurs contraire au droit suisse et non valable. Mme Kopp souhaite une réglementation européenne de ces questions.

Appenzell RE

Landamann lucide

Un merci tardif (les aléas du délai rédactionnel...) au landamann d'Appenzell RE, Hans Höhener qui, lors de la Landsgemeinde au 27 avril, a mis en garde ses concitoyens contre les dangers qu'ils font courir à la Landsgemeinde en refusant le droit de vote aux femmes. « Ce droit doit venir, il viendra. »

CRT

Des sièges pour les vendeuses

FS signalait dans son numéro de mai, p. 5, l'enquête de l'OFIAMT sur les conditions de travail des vendeuses et vendeurs. Il en ressortait qu'il était interdit à 25 % et « mal vu » pour 28 % d'entre eux de s'asseoir. La Confédération romande du travail a relevé le gant et a lancé une campagne pour « le droit de s'asseoir », à l'appui duquel on peut invoquer l'art. 6 de la loi sur le travail et la convention 120 de l'Organisation International du Travail.

Infirmières zurichoises

La longue marche continue

● (pbs) — Mai 1982 : 6 infirmières zurichoises déposent un recours devant le Tribunal administratif, invoquant le fait que, leur profession étant « féminine », leurs salaires sont inférieurs pour un travail de valeur égale à ceux d'autres employés municipaux dans des professions « masculines ».

- Le TA refuse d'entrer en matière.
- Elles recourent au Tribunal fédéral.
- Novembre 1983 : le TF admet qu'il y a eu violation du droit d'être entendu et demande au TA de comparer le salaire des infirmières à celui des ambulanciers.
- Le TA procède à l'analyse des postes de travail des infirmières et des ambulanciers, conclut qu'il n'y a pas discrimination, refuse d'étendre l'expertise à d'autres professions. Il refuse également une expertise neutre des places de travail.
- Nouveau recours des infirmières au TF.
- Mai 87 : le TF admet qu'il y a eu à nouveau violation du droit d'être entendu, l'expertise neutre ayant été refusée à tort. Le TA devra donc y faire procéder. Le TF ne tranche pas la question de savoir sur quels postes de travail elle devra porter. Toutefois, le président de la cour a conclu, que la justice cantonale ne pourra plus éluder le problème de fond.
- Le lendemain du jugement, le Département des finances de la ville de Zurich rappelle par un communiqué que dans l'administration municipale les salaires masculins et féminins sont les mêmes pour un même travail. En outre, les salaires des infirmières diplômées ont été augmentés de 7 %, contre 4,8 % en moyenne pour le personnel hospitalier. Le canton a refusé une augmentation semblable pour ses propres infirmières.

Publicité

Pour notre nouvelle collection

Nous sommes à la recherche d'une Madame de La Fayette ou d'un Monsieur La Rochefoucault...

Si vous avez un manuscrit dans vos tiroirs faites-les parvenir à :

JR Editions, case postale 97
1226 Thônex, Genève
pour lecture

Winterthour

Une présidente hors pair



Sibyll Kindlimann

(pbs) — Une élection exceptionnelle que celle de Sibyll Kindlimann, docteur ès lettres, professeur d'histoire, directrice de l'un des gymnases de Winterthour, élue à l'unanimité à la présidence du conseil communal de la ville. C'est un hommage éclatant rendu à Sibyll, à son sens politique, à son infatigable volonté de trouver des solutions acceptables par tous après que chacun ait pu défendre sa position.

Animatrice née, Sibyll a consacré pendant des années une large partie de son temps libre (?) à la Fédération des Eclaireuses, qu'elle a présidée. Cette expérience l'a préparée à sa carrière politique, d'autant plus remarquable que Winterthour est une ville où les différentes tendances se manifestent avec passion.